

**Zeitschrift:** Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

**Herausgeber:** Staatskanzlei des Kantons Bern

**Band:** - (2003)

**Heft:** [2]: Rapport de gestion : Rapport

**Vorwort:** Avant-propos du Conseil-exécutif : 2003 : des réformes pour renforcer le canton

**Autor:** Gasche

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Avant-propos du Conseil-exécutif 2003 – Des réformes pour renforcer le canton**

La législature en cours est marquée pour le Conseil-exécutif par la volonté de maintenir l'attractivité économique et la qualité de vie du canton de Berne pour toutes les générations tout en réduisant les moyens publics investis. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement souhaite assainir les finances publiques et élargir ainsi sa marge de manœuvre, renforcer l'économie et, à cet effet, améliorer les conditions générales, tout comme promouvoir un développement durable. Le gouvernement a travaillé durant l'année intensément à la mise en œuvre de ces objectifs de législature. Il s'agit pour lui de pouvoir modeler l'avenir, d'exploiter les possibilités et de promouvoir les atouts du canton. Les réformes engagées ont donc été abordées avec détermination, et dans de nombreux projets, des travaux préparatoires importants ont été menés.

Quelques projets de réforme de grande envergure seront débattus au Grand Conseil cette année. Le canton de Berne s'apprête à prendre des décisions de première importance. Il s'agit de savoir comment le canton souhaite aborder ses futures tâches. Pour mener à bien ces projets de réforme, les principes suivants sont déterminants pour le Conseil-exécutif: les changements doivent être entrepris selon des étapes discernables et raisonnables; le progrès et la stabilité doivent être visés dans une même proportion; les intéressés doivent prendre part aux différents processus; les programmes de développement doivent prendre en compte les villes et les campagnes. Ce n'est qu'ainsi que la cohésion du canton peut être assurée.

Durant l'année, beaucoup de projets importants ont été menés à bien ou ont au moins progressé dans une large mesure. Citons notamment

- l'examen stratégique des prestations publiques (rapport complémentaire ESPP);
- la loi sur l'exécution des peines et mesures;
- la loi sur la Haute école spécialisée bernoise;
- la loi sur la régale des mines;

- la loi sur le statut général de la fonction publique (loi sur le personnel) (révision partielle concernant l'échelon d'expérience);
- le crédit d'engagement pour le tramway de Berne Ouest (votation cantonale le 16.05.2004);
- la loi sur les soins hospitaliers (adoption à l'attention du Grand Conseil le 15.10.2003);
- la réforme gouvernementale (premier rapport intermédiaire à l'attention du Grand Conseil);
- l'initiative sur la baisse des impôts (proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil);
- le développement de la stratégie de croissance (rapport à l'attention du Grand Conseil);
- la réforme de l'administration cantonale décentralisée (rapport à l'attention du Grand Conseil);
- la réforme judiciaire (rapport à l'attention du Grand Conseil);
- la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district de Biel/Bienne (loi sur le statut particulier) (procédure de consultation);
- la nouvelle loi sur le personnel (révision totale) (procédure de consultation);
- la loi sur le statut du personnel enseignant (révision partielle) (procédure de consultation);
- la généralisation de NOG 2000.

Le Conseil-exécutif remercie les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration cantonale pour leur engagement durant l'année écoulée.

Berne, le 24 mars 2004

Au nom du Conseil-exécutif  
Le président: *Gasche*  
Le chancelier: *Nuspliger*